



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
7 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2023**  
30 janvier-3 février 2023, New York  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour l'Algérie  
(2023-2027)**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Algérie (2023-2027) . . . . .	11



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire engagé dans d'importantes réformes d'ordre économique, politique<sup>1</sup> et environnemental. L'indice de développement humain s'y établit à 0,745 (96<sup>e</sup> sur 191 pays)<sup>2</sup>, ce qui témoigne des progrès considérables réalisés dans l'ensemble des indicateurs de développement humain. La feuille de route vers la « nouvelle Algérie » a donné forme à une nouvelle constitution et à des élections législatives, puis à des élections locales et municipales. Grâce à la modification de la loi électorale, les jeunes sont beaucoup mieux représentés dans le nouveau corps législatif (élu pour la période 2021-2026), puisque 135 des 407 députés ont moins de 40 ans.

2. Le modèle socioéconomique de l'Algérie se fonde sur l'accès universel aux services sociaux, lequel tient au fait que l'État subventionne certains produits et services de base (eau, gaz, électricité, location de logements, etc.). En 2020<sup>3</sup>, la chute des prix du pétrole au niveau mondial, aggravée par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), a entraîné une contraction de 5,1 % du produit intérieur brut (PIB). La situation économique reste aujourd'hui difficile en raison de la flambée des prix alimentaires et du fait qu'il demeure ardu pour les Algériens de trouver un emploi<sup>4</sup>. L'année 2021 a toutefois vu des signes de reprise économique, puisque le PIB a connu une forte augmentation, à hauteur de 3,8 %<sup>5</sup>. Les prix de l'énergie sont à leur niveau le plus haut de ces dix dernières années, ce qui alimente la reprise, consolide l'équilibre du budget et du solde extérieur et encourage les nouveaux investissements dans le secteur des hydrocarbures.

3. L'Algérie s'étant engagée à réaliser les objectifs de développement durable, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027 peut être considéré comme un schéma directeur ambitieux destiné à guider l'action collective des entités des Nations Unies. Le PNUD contribue pour beaucoup aux résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement, que ce soit grâce au volume de ses investissements ou à son approche axée sur les questions de fond et sur l'avenir. Guidé par le Plan d'action du Gouvernement pour 2021-2024 et le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, le PNUD-Algérie s'engage à contribuer à la réalisation des réalisations 1, 2 et 4 présentées dans le Plan-cadre de coopération.

4. La stratégie nationale en faveur de la biodiversité et le plan d'action y afférent préconisent de protéger la biodiversité afin de permettre un développement socioéconomique durable et une bonne adaptation face aux changements climatiques. Dans le cadre de sa contribution prévue déterminée au niveau national, l'Algérie s'est engagée à réduire d'entre 7 % et 22 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 – les 7 premiers % seront financés à l'aide de ressources nationales et les 15 % restants grâce à des financements internationaux. Il s'agit d'un objectif d'étape important pour un pays dont le modèle économique repose sur les hydrocarbures. La

<sup>1</sup> Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, publié en septembre 2021.

<sup>2</sup> PNUD, 2020. Rapport de 2022 sur le développement humain intitulé *Temps incertains, vies bouleversées*, <https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22overviewfrpdf.pdf>.

<sup>3</sup> Banque mondiale, 2021. *Algérie : rapport de suivi de la situation économique* (avril 2021), <https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/publication/economic-update-april-2021>.

<sup>4</sup> Chômage total (en pourcentage de la population active totale), estimation modélisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), Algérie | Données ([worldbank.org](https://data.worldbank.org)).

<sup>5</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=DZ>.

part de l'Algérie dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre est relativement faible, mais le pays se classe néanmoins 39<sup>e</sup> sur les 58 qui produisent 90 % des émissions au niveau mondial. Tirant parti de l'avantage comparatif dont il bénéficie s'agissant d'apporter des solutions en matière de politiques publiques relatives à la nature et au climat, le PNUD s'emploiera principalement à renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la préservation de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

5. En raison des progrès faits sur le plan national en matière de développement et de croissance économique, la consommation d'énergie a augmenté de façon exponentielle en Algérie au fil des 20 dernières années. Selon le Ministère de l'énergie et des mines, elle est passée de 31,6 millions de tonnes d'équivalent pétrole en 2010 à 50,4 millions de tonnes en 2019. Les contributions déterminées au niveau national pour l'Algérie visent à réduire de 9 % la consommation d'énergie électrique et à faire progresser la part de l'énergie renouvelable dans la production d'électricité à 27 % à l'horizon 2030 (elle n'en représente actuellement que 1 %). Fort de plus de 20 ans d'expérience dans la promotion de solutions mondiales axée sur l'énergie durable, le PNUD est bien positionné dans le système des Nations Unies pour le développement pour pouvoir aider l'Algérie à établir son plan d'action en faveur de la transformation énergétique du pays : il peut notamment faciliter l'apport d'une expertise technique, en particulier concernant les modèles de transition énergétique et les cadres réglementaires associés.

6. Si l'Algérie a réalisé des progrès remarquables s'agissant de permettre aux filles d'accéder à l'éducation<sup>6</sup>, elle doit encore faire davantage pour leur accès au travail décent. Le taux de participation des femmes au secteur structuré de l'économie est d'environ 12 %<sup>7</sup> et il y avait deux fois plus de chômeuses (22,1 %) que de chômeurs (10,4 %) en 2021<sup>8</sup>. Une part considérable des jeunes qui travaillent dans le secteur privé ne sont pas affiliés au système de sécurité sociale : en 2014, cela concernait 88,2 % des travailleurs et travailleuses âgés de 15 à 24 ans<sup>9</sup>. Comme l'ont souligné l'examen national volontaire de 2019<sup>10</sup> et le plan d'action du Gouvernement, l'action menée en matière d'égalité d'accès aux services de qualité, à l'emploi formel et à la protection sociale doit se fonder sur des politiques publiques et des investissements durables, aptes à soutenir des efforts inclusifs et continus en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce à ses portefeuilles axés sur la gouvernance démocratique et la diversification économique, le PNUD est idéalement positionné pour soutenir le gouvernement dans ces domaines.

7. La riposte face à la pandémie de COVID-19 est une priorité pour le pays. Elle repose sur des mesures de renforcement du système de santé et des réformes de relance économique, l'accent étant mis sur la protection sociale et économique des ménages et des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Le PNUD possède des compétences spécialisées en la matière et son approche est centrée sur le renforcement des systèmes de santé comme vecteur d'un relèvement durable. Il a supervisé l'aspect technique du plan de secours socioéconomique de l'Algérie face à la COVID-19, en s'appuyant sur les compétences plus larges du système des Nations Unies pour informer les solutions de politique publique.

<sup>6</sup> Institut de statistique de l'UNESCO : Algérie (<http://uis.unesco.org/fr/country/dz?theme=education-and-literacy>).

<sup>7</sup> Banque mondiale, Données : Algérie (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.EMP.TOTL.SP.FE.ZS?locations=DZ>).

<sup>8</sup> Banque mondiale, Données : Algérie (<https://donnees.banquemondiale.org/pays/algerie>).

<sup>9</sup> Office national des statistiques. Enquête emploi auprès des ménages, 2014 ([www.ons.dz/IMG/pdf/Emploi2014.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/Emploi2014.pdf)).

<sup>10</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/algeria>.

8. Le PNUD s'appuiera sur ce qui a déjà été mis en œuvre et sur les avancées faites dans le cadre de son programme pour 2016-2022 qui, comme cela a été mis en lumière par son évaluation, ont contribué, grâce aux résultats probants obtenus, à : a) établir des stratégies sectorielles, telles que la stratégie nationale pour le développement de la pêche et de l'aquaculture ou le projet de stratégie nationale de lutte et de répression de la corruption ; b) renforcer les capacités institutionnelles de l'Algérie (des moyens ont ainsi été donnés aux wilayas d'Adrar et de Médéa pour leur permettre de soutenir l'emploi des jeunes et, dans le cadre du programme CapDeL, consacré à la démocratie participative et au développement local, sept municipalités ont établi des plans communaux de développement) ; c) de faire progresser l'égalité des genres (par exemple, plus de 800 élues locales ont été formées, dans 12 wilayas différentes).

9. Pour répondre aux priorités nationales concernant le renforcement de la participation des citoyennes et citoyens à la vie sociale, économique et politique du pays, le PNUD collaborera avec les ministères d'exécution concernés afin de mettre en place des initiatives visant à consolider la participation sur le plan socioéconomique, le développement local inclusif et la transparence et la responsabilité des institutions publiques, éléments essentiels pour permettre d'adapter les objectifs de développement durable aux spécificités locales et de tendre vers une société pacifique et inclusive.

10. Pour tous les aspects du programme, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD appuiera les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la coopération internationale grâce à la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Un accord signé avec l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement définira les mesures à prendre à cet égard. Pour soutenir cette démarche, le PNUD mettra ses compétences techniques à la disposition du pays et renforcera les capacités techniques ayant trait à la diplomatie économique, au développement économique régional, à la migration circulaire et à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables.

11. Dans le cadre de son appui intégré à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD mettra son expertise au service des partenaires nationaux et de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de faire avancer les politiques intersectorielles et de promouvoir l'élaboration de programmes à partir de données factuelles, l'analyse de données et la mise en place de services axés sur la demande. Conformément au Plan stratégique pour 2022-2025, il contribuera à encourager le changement au moyen de trois catalyseurs : a) le financement du développement, pour lequel il mobilisera des financements globaux en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ; b) la transition numérique, pour laquelle il fournira une impulsion en matière d'idées et d'innovations techniques afin d'aider l'Algérie à bâtir une société et une économie numériques qui soient inclusives, éthiques et durables ; c) l'innovation stratégique, pour laquelle il investira systématiquement dans les connaissances de pointe afin d'en faire des tremplins vers des changements systémiques.

## II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays a été établi à partir des contributions faites par les institutions gouvernementales, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le PNUD mettra à profit les partenariats des Nations Unies, notamment, pour créer des effets de synergie entre les différents programmes et secteurs, afin de mobiliser l'expertise et les connaissances nécessaires pour faire avancer la réalisation du Programme de développement durable

à l'horizon 2030. Le programme du PNUD est conforme aux priorités du Plan stratégique, aligné sur le Plan d'action du Gouvernement pour 2021-2024 et enraciné dans la théorie du changement présentée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable<sup>11</sup>.

13. Le PNUD facilitera la mise en œuvre de solutions de développement intégrées qui s'articuleront autour de trois des grands axes du Plan-cadre de coopération pour 2023-2027, à savoir : a) l'environnement, le climat et l'énergie ; b) la croissance économique inclusive ; c) la gouvernance démocratique. En outre, il aidera le Gouvernement à tenir ses engagements en faveur de la coopération internationale, en renforçant les capacités à l'appui d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération triangulaire plus fortes, conformément au Plan-cadre de coopération et en mettant l'accent sur le continent africain.

14. Le PNUD continuera de mener ses activités de programme en concourant à l'établissement et à l'application de politiques publiques, à la définition et à la généralisation des bonnes pratiques, au renforcement des capacités nationales et à la conduite et à l'exécution de projets innovants. La programmation conjointe du PNUD contribue de façon importante à la réalisation des produits établis dans le Plan-cadre de coopération. Les effets de synergie et les économies d'échelle se répercutent sur tous les domaines d'action.

15. Grâce à sa programmation, le PNUD influera sur la création d'emplois et la formation de revenus dans une économie diversifiée, renforcera la transparence et l'application du principe de responsabilité afin de garantir la mise à disposition de services publics de qualité et contribuera à la concrétisation des engagements pris au niveau national et mondial en faveur de la prévention et de l'atténuation des effets des changements climatiques. L'action menée dans le domaine de la gouvernance démocratique et de l'état de droit sera élargie en vue de renforcer le contrat social, conformément à la Constitution de l'Algérie et aux cadres normatifs internationaux, et ainsi de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

### **Réalisation 1. Nature, climat et énergie**

16. La contribution du PNUD à cette réalisation repose sur l'hypothèse de la théorie du changement selon laquelle renforcer les capacités institutionnelles en matière de préservation de l'environnement, accélérer la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action en faveur d'une gestion et d'une conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes, et consolider l'application des politiques de transition énergétique ainsi que les politiques et stratégies axées sur la prévention des risques majeurs et l'atténuation de leurs répercussions financières permettra de rendre la société et la population plus résilientes et mieux préparées à faire face aux risques liés aux changements climatiques. Cette réalisation contribuera aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 à 7, 12 à 15 et 17, en employant les solutions types du PNUD n<sup>os</sup> 2, 3, 4 et 5<sup>12</sup>.

17. Par l'intermédiaire de quatre produits, ce pilier s'emploiera à mettre en œuvre des solutions touchant à la conservation des ressources naturelles et des écosystèmes et à la dégradation des terres, aux changements climatiques, à la transition énergétique, et aux engagements pris aux niveaux national, régional et mondial. Cet objectif sera poursuivi en collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux partenaires de développement, et les résultats seront

<sup>11</sup> Voir partie 2.2 (p. 18 à 20) du Plan-cadre de coopération.

<sup>12</sup> Le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 prévoit six solutions types : 1. Pauvreté et inégalités ; 2. Gouvernance ; 3. Résilience ; 4. Environnement ; 5. Énergie ; 6. Égalité des genres.

mesurés par rapport aux engagements nationaux et aux cibles et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable disponibles.

18. Le Plan national de l'Algérie pour le climat contient une série d'objectifs à atteindre en matière d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation et vise à favoriser une croissance socioéconomique soutenue et un développement social inclusif, ainsi qu'à promouvoir l'intégration de stratégies d'adaptation dans les secteurs économiques considérés comme vulnérables face aux changements climatiques. En partenariat avec le Ministère de l'environnement et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD appuiera les programmes nationaux destinés à remédier aux vulnérabilités relatives aux changements climatiques et à élaborer des solutions pour la mise en œuvre du Plan national pour le climat. Il continuera d'aider le Ministère de l'environnement à établir sa troisième communication nationale, son premier rapport biennal actualisé sur les changements climatiques et son plan national d'adaptation. En collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et avec la FAO, il contribuera à prévenir la dégradation des terres et la désertification en fournissant un appui technique et opérationnel en matière de protection de la biodiversité.

19. Le PNUD encouragera les stratégies (y compris les stratégies de financement) visant à inciter les secteurs public et privé à réaliser des investissements en faveur de l'innovation pour promouvoir des solutions sociales et économiques qui protègent la biodiversité et l'environnement. L'appui au plan national d'adaptation se rapporte explicitement à la croissance et à la diversification de l'économie, lesquelles en retour bénéficieront des politiques de financement de l'action climatique. À cet égard, le travail qu'il est prévu d'effectuer avec le Ministère de l'environnement et le FEM sur la gestion intégrée des déchets contribuera au développement d'une économie circulaire, ce qui encouragera la création d'emplois d'un bout à l'autre de nouvelles chaînes de valorisation vertes.

20. En tant que chef de file des organisations résidentes travaillant sur la transition énergétique, le PNUD apportera un appui technique au Gouvernement en vue d'aider celui-ci à élaborer un nouveau modèle énergétique et à mettre au point un nouveau cadre réglementaire en matière de transition énergétique. Il mènera ces activités en partenariat avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, entre autres. Il s'attachera à créer des effets de synergie avec un modèle de croissance économique inclusive, notamment pour ce qui est de créer des emplois et d'encourager l'entrepreneuriat.

21. La prévention et l'atténuation des risques naturels majeurs constitueront une autre priorité du PNUD. Dans le cadre du programme tripartite annoncé lors du Sommet sur l'action climatique tenu par le Secrétaire général en septembre 2019, le PNUD collaborera avec la Direction générale des forêts du Ministère de l'agriculture et avec le secteur des assurances au sujet du financement de la lutte contre les risques climatiques et de l'assurance inclusive, afin de renforcer la résilience institutionnelle et socioéconomique face aux risques climatiques et autres risques naturels. La Délégation nationale aux risques majeurs assure notamment le suivi de ces risques et représente un autre partenaire clé pour la mise en œuvre de réformes dans ce domaine.

## **Réalisation 2. Croissance économique inclusive**

22. La contribution du PNUD à cette réalisation repose sur l'hypothèse de la théorie du changement selon laquelle si les institutions nationales sont mieux à même d'anticiper les besoins du marché du travail en matière de compétences et d'y répondre, si les entreprises disposent de davantage de moyens pour créer et intégrer

des chaînes de valorisation agroalimentaires durables, et si la population bénéficie de mécanismes de soutien et d'incitation encourageant leur participation à une économie verte, circulaire, innovante et créative, alors des avancées seront faites sur la voie d'une économie diversifiée proposant des emplois décents et inclusifs dans le respect de l'environnement. La réalisation contribuera aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 4, 5, 7, 8, 10 et 12, en s'appuyant sur les solutions types n<sup>os</sup> 1, 3, 4 et 5.

23. S'inscrivant dans le prolongement du Plan de relance économique de l'Algérie<sup>13</sup>, ce pilier favorisera la mise en œuvre d'un développement économique plus résilient, inclusif et solidaire au niveau national. Le PNUD appuiera la diversification économique, la création d'emplois durables et la mise en place d'un écosystème entrepreneurial efficace. Pour y parvenir, en collaboration avec le Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et en synergie avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le PNUD s'emploiera à consolider et à amplifier ce qui a déjà été fait pour promouvoir l'économie sociale et solidaire, en s'attachant particulièrement à accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap grâce à des modèles économiques axés sur la solidarité sociale.

24. En recherchant des effets de synergie au niveau de l'ensemble de son portefeuille, le PNUD contribuera à instaurer une économie circulaire inclusive en poussant plus loin sur sa lancée son projet de gestion des déchets, actuellement en préparation, et en créant des mesures d'incitation axées sur le développement des compétences, des qualifications et des capacités nécessaires à la transition énergétique, destinées aux microentreprises et petites et moyennes entreprises. En partenariat avec le Ministère de l'économie de la connaissance, des start-ups et des microentreprises, il s'attachera à renforcer les capacités institutionnelles afin de développer davantage l'écosystème de l'entrepreneuriat grâce à l'innovation. Il s'appuiera aussi sur les travaux lancés dans le cadre de la riposte face à la COVID-19 pour soutenir les efforts visant à renforcer les capacités du Ministère de l'industrie pharmaceutique en matière de tests de médicaments, condition préalable à toute expansion des chaînes de valorisation pharmaceutique nationales.

25. L'élaboration d'un plan d'action gouvernemental pour l'amplification des investissements en faveur des objectifs de développement durable constitue une autre des priorités du PNUD. Le Programme pilotera donc les efforts faits en ce sens, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies. Cela permettra au Gouvernement et aux institutions nationales de recenser, d'optimiser et de réorienter les politiques publiques existantes et de catalyser des investissements stratégiques adaptés à la situation du pays. En collaboration avec le Ministère des finances et en partenariat avec la CNUCED, le PNUD appuiera l'action menée en matière de financement de la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à la mise en place du cadre de financement national intégré et d'une solution permettant de concevoir, de suivre et d'examiner la stratégie de financement du Gouvernement, de façon à pouvoir répondre aux priorités nationales liées aux objectifs. Cette approche sera complétée par un programme d'ensemble sur la transparence budgétaire, qui devrait notamment donner naissance à des outils axés sur la prise en compte des questions sociales et des questions de genre dans le processus budgétaire. De même, grâce à son Initiative pour le financement de la diversité biologique, le PNUD aidera le Gouvernement algérien à catalyser des investissements compatibles à la fois avec la biodiversité et la préservation de la nature et avec l'impératif d'une croissance économique inclusive.

<sup>13</sup> Plan de relance économique, Services du Premier Ministre, juin 2021.

26. Pour alimenter la croissance économique, le Gouvernement s'emploie principalement à développer des chaînes de valorisation durables et inclusives dans des secteurs prometteurs en renforçant les capacités du secteur privé. L'agriculture et la pêche sont deux secteurs d'une importance capitale compte tenu des difficultés qui se posent au niveau mondial en matière de sécurité alimentaire. En collaboration avec les partenaires des Nations Unies et les ministères compétents, le PNUD appuiera l'action menée au niveau national pour promouvoir la stratégie nationale sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Il s'attachera également à favoriser l'inclusion financière et à améliorer l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises au financement par l'intermédiaire de solutions numériques, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et la Société financière internationale.

### **Réalisation 3. Gouvernance démocratique**

27. La contribution du PNUD à cette réalisation repose sur l'hypothèse de la théorie du changement selon laquelle renforcer le cadre institutionnel pour la transparence et l'application du principe de responsabilité, consolider les mécanismes axés sur la cohésion sociale et la participation effective des femmes et des jeunes, améliorer l'efficacité de l'administration et l'accès à des services publics de qualité et renforcer l'accès à la justice conformément à l'état de droit permettra de donner les moyens aux institutions algériennes de fournir des services de qualité, de lutter contre les inégalités et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. La réalisation contribuera aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 3, 5, 10 et 16, en s'appuyant sur les solutions types n<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 6.

28. Fort de son rôle de chef de file en matière d'idées relatives à la gouvernance démocratique et à l'état de droit, le PNUD appuiera les efforts déployés au niveau national pour faire appliquer la Constitution de manière effective. La Cour constitutionnelle et le PNUD promouvoir ensemble l'expansion de l'espace civique et le renforcement de la participation des citoyennes et citoyens aux processus juridiques, institutionnels et politiques. Le bureau de pays collaborera avec le Centre d'Oslo pour la gouvernance, qui relève du PNUD, et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU en vue d'améliorer l'accès à la justice en défendant les droits constitutionnels.

29. La lutte contre la corruption, le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans le secteur public et la promotion de la cohésion sociale font partie des priorités, conformément à la nouvelle Constitution adoptée par le pays en 2020. L'action de ce pilier s'appuiera sur les enseignements tirés du précédent cycle programmatique et en élargira encore l'approche pour inclure une participation plus active de la société civile ainsi que des mécanismes d'application du principe de responsabilité solides, et promouvoir la participation sociale, économique et politique des jeunes et des femmes. Le PNUD travaillera avec le parlement et ses membres pour aider ceux-ci à exercer efficacement leurs fonctions de législation, de représentation et de contrôle, tout en soutenant les initiatives visant à accroître la participation des femmes à la vie politique<sup>14</sup>. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le PNUD aidera aussi l'Algérie à achever et à mettre en œuvre sa stratégie nationale de promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, tout en encourageant les efforts faits au niveau sectoriel pour recenser et éliminer les risques de corruption qui compromettent la capacité du secteur concerné de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable.

<sup>14</sup> La nouvelle loi électorale a eu des répercussions sur le système des quotas, ce qui a abouti à un recul, avec seulement 35 femmes élues au parlement (8,59 % des sièges) contre 119 dans le corps législatif précédent.

30. Afin de ne laisser personne de côté, le PNUD s'associera au Ministère de la jeunesse et des sports et au Fonds des Nations Unies pour la population en vue de soutenir l'élaboration et l'application de politiques publiques favorisant l'inclusion et la participation active des jeunes dans toutes les sphères sociales, économiques et politiques. En partenariat avec le Ministère de la justice, il approfondira ses travaux sur la promotion de l'état de droit en faisant en sorte de permettre une meilleure réinsertion sociale des anciens détenus, encourageant ainsi la cohésion sociale et renforçant la confiance entre la population et l'État.

31. Pour répondre aux priorités nationales axées sur le renforcement de la participation des citoyennes et citoyens à la vie sociale, économique et politique du pays, le PNUD collaborera avec le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire dans l'objectif de renforcer la participation socioéconomique, le développement local inclusif et la transparence et la responsabilité des institutions publiques, conditions essentielles pour l'instauration d'une société pacifique et inclusive. Il prendra comme point de départ ses réalisations antérieures, notamment les plans de développement communaux, et tirera parti des complémentarités avec ses partenaires de développement pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local et y contribuer. En outre, l'accès aux services sociaux, notamment dans le domaine de la santé, sera amélioré grâce au renforcement des capacités nationales en la matière, y compris grâce à la mobilisation de la société civile.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

34. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux allouent des fonds limités à l'Algérie en raison de son statut de pays à revenu intermédiaire. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour s'adapter aux incertitudes et perturbations liées aux questions de financement. La possibilité de recourir à des instruments de programmation novateurs, tels que le mécanisme de mobilisation, le partage des coûts avec le Gouvernement, les services consultatifs en matière de développement et les instruments de programmation conjointe, sera envisagée en concertation avec le Gouvernement.

35. À l'aide d'analyses de données, d'évaluations à mi-parcours et d'autres outils de gestion et de suivi, le PNUD coopérera avec le Gouvernement au sujet du principe de responsabilité partagée afin d'anticiper et d'atténuer les risques susceptibles d'entraver la bonne exécution du programme de pays. La tenue de réunions annuelles du comité directeur du projet et, si nécessaire, de réunions spéciales garantira que toutes les questions soulevées seront traitées à temps et de façon efficace.

36. Une assurance de la qualité et des mesures de protection sociales et environnementales seront mises en place pour éviter toute incidence négative sur le plan social et maîtriser l’empreinte écologique du programme. Des mécanismes de réclamation seront créés à cette fin. Le PNUD a tenu compte de la question de l’égalité des genres et de l’autonomisation des femmes dans sa programmation et accordé une attention particulière aux besoins des jeunes et des femmes vivant dans des zones rurales dans les lieux qui accusent un retard en matière de développement, l’objectif étant de promouvoir un développement inclusif qui ne laisse personne de côté.

37. Comme cela a été recommandé dans l’évaluation de programme précédente, le PNUD renforcera ses capacités programmatiques et opérationnelles et celles de ses partenaires, afin d’appuyer efficacement la mise en œuvre du nouveau programme de pays. La planification des interventions d’urgence relatives au programme aidera le PNUD à faire face avec efficacité à tout incident, événement ou situation notable, comme la pandémie de COVID-19, les risques de catastrophe, etc.

#### **IV. Contrôle de l’exécution et évaluation du programme**

38. Le programme s’alignera sur les exigences de suivi et d’évaluation institutionnels du PNUD, notamment les normes du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation, et mobilisera, le cas échéant, des compétences spécialement adaptées.

39. En tant que membre du système des Nations Unies, le PNUD contribuera au suivi du programme de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Sur la base de l’évaluation du programme de pays précédent, il établira un solide système de gestion axée sur les résultats, étayé par un cadre de suivi et d’évaluation interne. Les indicateurs et les cibles seront optimisés et alignés sur la norme SMART (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps) afin de permettre de mesurer à la fois les effets et les progrès constatés au regard des réalisations et des produits. Le suivi du programme alimentera la prise de décisions, ce qui permettra de corriger le tir si nécessaire et de tenir compte des retours d’expérience. Les efforts visant à renforcer les systèmes de données nationaux seront soutenus, s’il y a lieu, et le PNUD sera chargé de répondre à toute demande permettant de mieux mesurer les progrès faits au regard des objectifs énoncés dans le Programme 2030.

40. Des évaluations thématiques indépendantes viendront éclairer la conception et l’exécution du programme de pays et permettront de recenser les perspectives de synergie dans le programme ainsi que de promouvoir l’apprentissage conjoint et l’innovation.

41. Une analyse des questions de genre sera menée dans le cadre d’une approche globale du programme et bénéficiera notamment d’une allocation budgétaire de 15 %. Le marqueur genre sera utilisé pour le suivi d’interventions ciblées et globales.

42. Un plan de gestion des connaissances comprenant des notes d’orientation, des documents thématiques et des rapports périodiques accompagnera la mise en œuvre du programme. Il permettra d’alimenter la mémoire institutionnelle, d’encourager une culture du partage et de renforcer les activités internes et externes de communication et de sensibilisation.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Algérie (2023-2027)

**Priorité ou objectif du pays** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 6, 7, 12, 13, 14, 15 et 17

**Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD** : La population bénéficie de la mise en œuvre des politiques adoptées par le gouvernement algérien en consécration du droit constitutionnel à un environnement sain et en lien avec ses objectifs de transition énergétique, ainsi qu'en conformité avec les traités environnementaux multilatéraux portant, entre autres, sur la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la gestion des risques majeurs, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

**Réalisation correspondante du plan stratégique** : 3 (Renforcer la résilience)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
Superficie des écosystèmes forestiers gérés durablement (plans de gestion, plans de gestion opérationnelle) Niveau de référence : 166 187 ha Niveau cible : 550 000 ha	Archives, rapports, documentation officielle de l'administration forestière	<b>Produit 1.1</b> : Les capacités institutionnelles en matière de préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont renforcées.	Gouvernement : Ministère des affaires étrangères, Ministères de l'environnement et de l'énergie, Ministère de l'intérieur, y compris de la protection civile, Ministère des finances, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'industrie et des ressources en eau, Ministère du logement, Ministère de la solidarité, Ministère de l'enseignement supérieur	<b>Ressources ordinaires</b> : 776 000 dollars <b>Autres ressources</b> : 9 050 000 dollars
Part d'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelable Niveau de référence : 0,4 % (source : AIE) Niveau cible : 13 %	Bilan énergétique national ( <a href="https://www.energy.gov.dz/Media/galerie/bilan_energetique_national_2019_5f7b107553bcd.pdf">https://www.energy.gov.dz/Media/galerie/bilan_energetique_national_2019_5f7b107553bcd.pdf</a> )	<b>Indicateur 1.1.a</b> : Nombre d'institutions publiques et privées dont les capacités ont été renforcées Niveau de référence (2023) : 3 Niveau cible (2027) : au moins 35	Agence nationale des changements climatiques, Agence nationale des barrages et transferts, Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, Agence algérienne de promotion de l'investissement	
Taux d'émission de CO <sub>2</sub> Niveau de référence : 151 670 kilotonnes de CO <sub>2</sub> (2019) Niveau cible : 4,2 % de moins (sans appui international) ou 13,2 % (avec un appui international) de moins qu'en 2015 (contribution déterminée au niveau national)	Inventaire national des gaz à effet de serre	Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD-Algérie, documentation officielle	Centre de développement des énergies renouvelables, Commission de régulation de l'électricité et du gaz, Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique	
Développement durable des environnements urbains Niveau de référence : nombre de stratégies élaborées grâce au Plan-cadre de coopération ; nombre de personnes bénéficiant d'activités de renforcement des capacités ; développement de pratiques agricoles durables	Rapports et examens de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération pour 2023-2027 ; comptes-rendus de la structure de pilotage  Rapports et examens de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération pour 2023-2027 ; comptes rendus de la structure de pilotage	<b>Indicateur 1.1.b</b> : Nombre de municipalités disposant d'un outil de gestion des risques climatiques opérationnel Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2027) : au moins 5  Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD-Algérie, documentation officielle	Nations Unies : AIEA, CNUCED, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, FAO	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau de référence : voir niveau de référence ci-dessus</p> <p>Niveau cible : voir niveau cible ci-dessus</p>		<p><b>Produit 1.2</b> : Des stratégies et des plans d'action en matière de gestion durable axés sur la conservation des ressources naturelles et des écosystèmes sont mis en œuvre de manière plus intensive</p> <p><b>Indicateur 1.2.a</b> : Nombre de stratégies nationales dont la mise en œuvre est facilitée</p> <p>Niveau de référence (2022) : 2</p> <p>Niveau cible (2026) : au moins 3</p> <p>Source des données, fréquence de la collecte : données issues de projets et du Gouvernement</p> <p><b>Indicateur 1.1.b</b> : Un mécanisme destiné à observer et à surveiller les effets des changements climatiques sur la côte et l'écosystème marin est créé.</p> <p>Niveau de référence (2022) : non</p> <p>Niveau cible (2027) : oui</p> <p><b>Produit 1.3</b> : La stratégie nationale pour la transition énergétique est soutenue.</p> <p><b>Indicateur 1.3.a</b> : Un ensemble d'options en faveur d'un nouveau modèle énergétique est défini et les décisionnaires y ont accès</p> <p>Niveau de référence (2022) : non</p> <p>Niveau cible (2027) : oui</p> <p>Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD</p>	<p>Société civile : Institut national de recherche forestière, École nationale supérieure agronomique d'Alger, Institut national de la vulgarisation agricole, Institut national de la protection des végétaux, Institut technique des grandes cultures, Institut national de recherche agronomique, Bureau national d'étude pour le développement rural, Association pour la promotion des femmes (par ex. Association pour la promotion des femmes rurales de la wilaya de Skikda)</p> <p>Secteur privé : banques nationales, institutions financières internationales, assurances</p> <p>Donateurs : FEM, Fonds vert pour le climat, gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Pays-Bas</p> <p>Autres : Agence internationale pour les énergies renouvelables, Agence allemande de coopération internationale</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p><b>Indicateur 1.3.b</b> : la version finale d'un projet de cadre réglementaire est achevée et prête à être adoptée</p> <p>Niveau de référence (2022) : non</p> <p>Niveau cible (2027) : oui</p> <p>Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD, lois</p>		
		<p><b>Produit 1.4</b> : Les capacités institutionnelles en matière de prévention et de gestion des risques majeurs et les mécanismes financiers servant à atténuer l'impact de ces risques sont renforcés</p>		
		<p><b>Indicateur 1.4.a</b> : Nombre d'institutions dont les capacités ont été renforcées</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : au moins 2</p> <p>Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD, données officielles, Conseil national des assurances</p>		

**Priorité ou objectif du pays** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 5, 8, 9 et 12

**Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD** : La population, y compris les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie des conditions nécessaires au développement d'une économie plus résiliente et diversifiée en s'appuyant sur un environnement favorable à l'investissement et au développement des entreprises durables créatrices de valeurs ajoutées et génératrices d'emplois décents.

**Réalisation correspondante du plan stratégique** : 1 (La transformation structurelle)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
<p>Proportion de jeunes (15-24 ans) non scolarisés et n'ayant pas d'emploi ou de formation, ventilée par sexe (indicateur national 8.6.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Niveaux de référence : global : 26,2 % (2019) ; femmes : 32,1 % (2019) hommes : 20,4 % (2019)</p> <p>Niveaux cibles : global : 22 % ; femmes : 27 % ; hommes : 17 %</p> <p>Taux de chômage</p> <p>Niveaux de référence : global : 9,1 % (2019) ; femmes : 20,4 % (2019) hommes : 11,4 % (2019)</p> <p>ensemble des jeunes (16-24 ans) : 23,6 % (2019) jeunes femmes (16-24 ans) : 45,1 % (2019) jeunes hommes (16-24) : 26,9 % (2019)</p> <p>Niveaux cibles : femmes : 17 % ; ensemble des jeunes : 20 % ; jeunes femmes : 38 % ; jeunes hommes : 22 %</p>	<p>Office national des statistiques (ONS) Agence nationale de l'emploi (ANEM)</p> <p>ONS ANEM</p> <p>ONS Direction générale des douanes Banque d'Algérie</p> <p>ONS Centre national du registre du commerce</p>	<p><b>Produit 2.1</b> : Les institutions nationales sont mieux à même d'anticiper les besoins en compétences du marché du travail et d'y répondre ainsi que de soutenir la transition vers le travail décent, en particulier pour les femmes et les jeunes.</p> <p><b>Indicateur 2.1.a</b> : Nombre d'institutions nationales dont les capacités de promouvoir l'emploi inclusif et durable ont été renforcées</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5 Niveau cible (2027) : au moins 9</p> <p>Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD</p> <p><b>Produit 2.2</b> : Les institutions et les entreprises (microentreprises et petites et moyennes entreprises) ont renforcé leurs capacités de développer les secteurs prometteurs de manière durable.</p> <p><b>Indicateur 2.2.a</b> : nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises ayant bénéficié de programmes de renforcement des capacités</p> <p>Niveau de référence (2022) : 32 Niveau cible (2027) : 382</p>	<p>Gouvernement : Ministère du travail, Ministère de la formation professionnelle, Ministère du commerce, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Ministère des finances, Ministère de l'agriculture, Ministère de la pêche, Ministère de l'industrie, Ministère de l'environnement, Ministère de la transition énergétique, Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère des start-ups, Ministère de la poste et des télécommunications, Ministère du tourisme, Ministère de la jeunesse</p> <p>Banque centrale, Agence nationale des déchets, Agence nationale pour le soutien et le développement de l'entrepreneuriat, Conservatoire national des formations à l'environnement, Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques, chambres de commerce et d'industrie</p> <p>Centre du commerce international, FAO, OIT, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle</p> <p>Société civile : Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, associations CapDel, Sidra (Association pour le développement des jeunes), CirculeR, coopératives,</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 700 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 7 370 000 dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Source des données, fréquence de la collecte : données sectorielles, rapports du PNUD</p> <p><b>Indicateur 2.2.b</b> : Nombre de structures institutionnelles locales spécialisées dans l'économie sociale et solidaire et l'appui à la création d'emplois ayant été soutenues</p> <p>Niveau de référence (2022) : 16</p> <p>Niveau cible (2027) : 371</p> <p><b>Résultat 2.3</b> : Les jeunes entrepreneurs, femmes comme hommes, sont durablement inclus dans l'économie grâce à la promotion de l'économie sociale et solidaire.</p> <p><b>Indicateur 2.2.b</b> : Nombre de personnes, ventilé par âge et par sexe, ayant bénéficié de solutions en faveur de leur inclusion financière.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 3 040 (1 535 femmes et 1 505 hommes)</p> <p>Niveau cible (2027) : 4 640</p> <p>Source des données, fréquence de la collecte : rapports du PNUD</p>	<p>organisations professionnelles, Torba (collectif pour l'agroécologie)</p> <p>Secteur privé : opérateurs de téléphonie mobile, banques, organisations de producteurs, incubateurs, BBC Media Action</p> <p>Institutions financières internationales : Banque africaine de développement, Société financière internationale, Banque mondiale</p> <p>Donateurs : Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ; FEM, Union européenne</p> <p>Autres : Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, Agence française de développement</p>	

**Priorité ou objectif du pays** : Objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 3, 5, 10 et 16

**Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD** : La population bénéficie d'institutions transparentes, redevables et efficaces qui garantissent leur participation et représentation effective, l'état de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité

**Réalisation correspondante du plan stratégique** : 2 (Ne laisser personne de côté)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
Indice de perception de la corruption Niveau de référence : 36/100 (2020) Niveau cible : à déterminer	Classement de Transparency International	<b>Produit 3.1</b> : Le cadre institutionnel pour la transparence et l'application du principe de responsabilité et sa mise en œuvre sont renforcés, conformément aux objectifs de développement durable <b>Indicateur 3.1.a</b> : Nombre de textes réglementaires établis au sujet de la transparence et de la lutte contre la corruption Niveau de référence (2022) : aucun Niveau cible (2026) : au moins 2 Source des données, fréquence de la collecte : publications officielles, rapports du PNUD. <b>Indicateur 3.1.b</b> : Nombre d'institutions soutenues Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2026) : au moins 4 Source des données, fréquence de la collecte : mémorandums d'accord, descriptifs de projet, rapports du PNUD <b>Indicateur 3.1.c</b> : Un plan d'action pour le financement du développement est établi Niveau de référence (2021) : non Niveau cible (2026) : oui	Gouvernement : Ministère de l'intérieur, Ministère des relations avec le parlement, Ministère des finances, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère du travail, Ministère de la formation, Ministère de la solidarité Banque centrale, Assemblée populaire nationale et Conseil de la nation, Cour des comptes, Inspection générale des finances, Office central de la répression de la corruption, Conseil national économique, social et environnemental, médiateur de la République Nations Unies : CNUCED, ONU-Femmes, PAM, UNICEF Société civile : Réseau national d'intégrité, journalisme d'investigation, laboratoires de recherche spécialisés Institutions financières internationales : Banque islamique de développement Donateurs : Gouvernements des États-Unis, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Suisse, Union européenne, Fonds pour la consolidation de la paix Autres : Berghof Foundation, Folke Bernadotte Academy, Collaborative Learning Projects, Union interparlementaire, Organisation	<b>Ressources ordinaires</b> : 1 000 000 dollars <b>Autres ressources</b> : 8 350 000 dollars
Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) (indicateur 16.6.1 relatif aux objectifs de développement durable) Niveau de référence : 99.7983 (2019) Niveau cible : à déterminer	Base de données mondiale sur les objectifs de développement durable			
Participation et représentation à tous les niveaux de la prise de décision (indicateur 16.7.1 relatif aux objectifs de développement durable) ; Représentation des femmes au parlement ou au gouvernement Niveau de référence : Pourcentage de femmes députées : 8,11 % (2021) Niveau cible : à déterminer	Base de données mondiale sur les objectifs de développement durable			
Capacité des jeunes de prendre part à la vie politique Niveau de référence : Pourcentage de jeunes (< 40 ans) députés : 33,41 % (2021) Niveau cible : à déterminer	Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'intérieur			
Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (indicateur 16.6.2 relatif aux objectifs de développement durable) Niveau de référence : s.o.	Ministère de l'intérieur, Ministère de la numérisation et des statistiques Ministère des finances, Ministère de la numérisation et des statistiques			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
Niveau cible : à déterminer		Source des données, fréquence de la collecte : publications officielles, descriptifs de projet, rapports du PNUD	mondiale des parlementaires contre la corruption, Centre d'Oslo pour la gouvernance, Bureau de gestion des crises du PNUD	
		<b>Produit 3.2</b> : Les stratégies sectorielles qui favorisent la participation effective des femmes et des jeunes et permettent d'intégrer des mécanismes de cohésion sociale dans la vie publique sont soutenues		
		<b>Indicateur 3.2.a</b> : Nombre de stratégies sectorielles soutenues		
		Niveau de référence (2022) : 0		
		Niveau cible (2027) : au moins 2		
		Source des données, fréquence de la collecte : publications officielles, rapports du PNUD		
		<b>Produit 3.3</b> : Le développement local et la gouvernance sont renforcés grâce à un meilleur accès aux services et à une diversification économique inclusive		
		<b>Indicateur 3.3.a</b> : Nombre de communes aidées		
		Niveau de référence (2022) : 7		
		Niveau cible (2027) : 20		
		Source des données, fréquence de la collecte : documents officiels, rapports du PNUD		
		<b>Indicateur 3.3.b</b> : Nombre d'établissements de santé dont les capacités ont été renforcées		
		Niveau de référence (2022) : 50		
		Niveau cible (2027) : au moins 70		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Source des données, fréquence de la collecte : données du PNUD relatives au programme, Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Ministère de l'industrie pharmaceutique</p>		
		<p><b>Produit 3.4</b> : L'accès à la justice conformément à l'état de droit est renforcé</p>		
		<p><b>Indicateur 3.4.a</b> : Nombre d'activités de communication portant sur la Cour constitutionnelle menées au profit de la population Niveau de référence (2021) : 3 Niveau cible (2027) : 4 Source : documents officiels (données de la Cour constitutionnelle), rapports du PNUD</p>		
		<p><b>Indicateur 3.4.b</b> : Pourcentage de personnes détenues dotées d'un plan de réintégration standardisé comprenant une stratégie de sortie, ventilé par sexe Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 40 % des hommes détenus et 40 % des femmes détenues Source des données, fréquence de la collecte : documents officiels, rapports du PNUD</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
		<p><b>Produit 3.5</b> : L'efficacité des fonctions parlementaires est renforcée, dans le respect de l'état de droit</p> <p><b>Indicateur 3.5.a</b> : Pourcentage de personnes titulaires d'un siège au parlement national qui ont bénéficié de cours de formation dispensés par le PNUD</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2027) : au moins 20 %</p> <p>Source : documents officiels (données du parlement), rapports du PNUD</p>		
<b>Total</b>				<p><b>Ressources ordinaires :</b> 2 476 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources :</b> 24 770 000 dollars</p> <p><b>Total :</b> 27 246 000 dollars</p>